

L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Le public n'a formulé aucune question lors de la première période de questions.

### ÉLECTIONS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Puisqu'il s'agit de la première rencontre du nouveau conseil d'administration et qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et des services sociaux un comité de gouvernance doit être élu annuellement, les administrateurs ont résolu de nommer M. Simon Lemay à titre de président du comité de gouvernance, M. Martin-Guy Trépanier à titre de vice-président, M. Jacques Laforest à titre de secrétaire, M. Philippe Bordeleau à titre de trésorier et M. Daniel Rodrigue et Mme Lucie Beaulieu à titre de conseillers.

### ÉLECTIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

En vertu de la Loi sur les services de santé et des services sociaux, le conseil d'administration doit constituer un comité de vérification. Les administrateurs ont résolu de nommer M. Philippe Bordeleau qui, ayant été désigné trésorier au comité de gouvernance, présidera le comité de vérification. M. Martin-Guy Trépanier et Mme Lucie Beaulieu sont élus pour compléter la composition du comité de vérification.

### DONNÉES SUR LE MOUVEMENT DES CLIENTÈLES

Le directeur général informe les administrateurs que les tendances observées au cours des derniers mois au regard des données sur le mouvement des clientèles se maintiennent. Il précise qu'il n'y a aucune liste d'attente pour nos services.

### RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil que la prévision d'atteinte de l'équilibre budgétaire est maintenue pour la fin de l'année financière. Il tient à souligner la culture de rigueur de gestion qui prévaut dans l'établissement et qui permet de faire face aux imprévus qui surviennent parfois en cours d'année.

### APPROBATION DU DOSSIER DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'AGRÉMENT

Les membres du conseil d'administration ont été informés de l'ensemble de la démarche d'agrément, des principales étapes (sondages, évaluation des 27 processus, élaboration d'un plan d'amélioration) et des contributions des diverses instances dans cette démarche. Ils ont par la suite adopté le dossier, incluant le plan d'amélioration. Le dossier sera transmis au Conseil québécois d'agrément dans les délais prescrits.

### AVENANT AU BAIL POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 3510, RUE CAMBRONNE

Afin de permettre à la Ville de Québec de procéder aux travaux de construction d'un centre sportif, une parcelle de terrain du Gouvernail a dû lui être cédée. Les administrateurs ont donc adopté un avenant relatif à la désignation cadastrale de l'immeuble.

### NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CJQ-IU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

Comme le prévoit le règlement de la Fondation, l'établissement doit désigner quatre représentants au conseil d'administration de la Fondation. Les administrateurs ont nommé MM. Simon Lemay et Jacques Laforest ainsi que Mme Diane Plourde. Une quatrième personne sera désignée ultérieurement pour représenter le personnel clinique du CJQ-IU au conseil d'administration de la Fondation.





### DROITS ET RESPONSABILITÉS DES JEUNES HÉBERGÉS – CONDUITES ATTENDUES DU PERSONNEL

La Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit que les établissements informent les usagers hébergés de leurs droits, de leurs responsabilités et des conduites auxquelles ils sont en droit de s'attendre de la part du personnel à leur égard. Ce document réfère aux valeurs organisationnelles et constitue une mise à jour d'un document existant. Les administrateurs ont adopté le document déposé.

### RÈGLES INTERNES EN CENTRE DE RÉADAPTATION, FOYER DE GROUPE ET RESSOURCE INTERMÉDIAIRE DE TYPE RÉSIDENCE DE GROUPE ET POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES MESURES DISCIPLINAIRES

La Loi sur la protection de la jeunesse prévoit que l'établissement doit approuver des règles internes pour les jeunes hébergés dans ses installations. Ces règles doivent être affichées et remises aux jeunes et aux parents et les mesures disciplinaires à l'égard des jeunes hébergés doivent découler du non-respect de ces règles internes. Considérant qu'un cadre de référence sur ces sujets a été adopté par l'ACJQ, l'établissement a révisé ses règles internes et sa politique relative à l'utilisation des mesures disciplinaires à la lumière de ce cadre de référence. Le conseil d'administration a adopté ces documents révisés.

### POLITIQUE SUR L'UTILISATION EXCEPTIONNELLE DES MESURES DE CONTRÔLE : ISOLEMENT ET CONTENTION

Les administrateurs ont adopté les modifications relatives à l'application des mesures de contrôle : isolement et contention. Cette nouvelle politique sur l'utilisation exceptionnelle de ces mesures autorise dorénavant l'utilisation de contention mécanique (menottes) selon des paramètres très précis.

### APPEL D'OFFRE PUBLIC ET CONTRAT POUR LE SERVICE DE TRANSPORT, DE SURVEILLANCE, D'ACCOMPAGNEMENT, DE GARDE D'USAGERS, DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

Considérant que l'actuel contrat avec l'agence de sécurité Gentel prendra fin le 30 avril 2012, le conseil d'administration a autorisé l'établissement à procéder à un appel d'offres public pour retenir les services d'une agence pour les trois prochaines années.

### MODIFICATION D'UNE CATÉGORIE AU PRIX D'EXCELLENCE

À la suite d'une demande formulée au directeur général par les représentants du CCPAS relativement à la modification de la catégorie « groupe ou équipe » pour la scinder en deux de manière à reconnaître l'excellence des groupes ou équipes cliniques et celle des groupes ou équipes administratives et de soutien, le directeur général a recommandé au conseil d'administration de procéder à cette modification. Les administrateurs ont accepté cette recommandation et, dès la prochaine soirée des Prix d'excellence, les deux catégories seront reconnues.

### NOMINATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DES PRIX D'EXCELLENCE

Le conseil d'administration a désigné Mme Sylvie Brown et M. Philippe Tremblay pour le représenter au comité de sélection des Prix d'excellence. M. Christian Gauthier a été désigné substitut.





### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉNOVATION DES CHAMBRES ET DU MOBILIER INTÉGRÉ À L'ESCALE

Conformément aux travaux prévus au plan de conservation et de fonctionnalités immobilières et au plan de conservation en équipement et mobilier 2011-2014, le conseil d'administration a approuvé la signature d'un contrat de construction pour la rénovation des chambres et du mobilier intégré à l'Escale.

### FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

Les membres du conseil d'administration sont informés que la campagne de sollicitation auprès du personnel se déroulera en mars prochain et que le tournoi de golf annuel se tiendra le 13 juin 2012.

### AFFAIRES DIVERSES

Le président du conseil d'administration tient à souligner sa fierté à la suite de l'obtention par l'établissement de la certification Entreprise en santé-Élite. Il remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à l'obtention de cette importante distinction.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lucie Langlois, présidente du syndicat des employés administratifs et de soutien, a tenu à faire part de son appréciation au regard de la décision du conseil d'administration de créer un Prix d'excellence pour la catégorie groupe ou équipe pour le personnel qu'elle représente.

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION aura lieu le 13 mars 2012 à 19 h au Gouvernail.

Le prochain numéro de l'InfoCA paraîtra en mars 2012.

Le présent bulletin est produit par la Direction générale du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Si vous désirez obtenir plus de renseignements concernant cette publication ou émettre des commentaires, composez le 418 661-6951, poste 1516.

